

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens et Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-43 à D338-47, portant règlement général du Brevet d'Initiation Aéronautique et l'article 4 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

## ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique est constitué comme suit pour la session 2023 :

### Président

M. MEAU Jean-Pierre  
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX  
BORDEAUX CEDEX  
STI SCIENCES ET TECHNIQUES  
INDUSTRIELLES

### Membre de l'enseignement

Mme CADAUGADE Carine  
PROFESSEUR CERTIFIÉ CLASSE NORMALE

CLG SIMONE VEIL CARBON BLANC  
TECHNOLOGIE

M. GILLET Benoit  
PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE

LGT MAX LINDER LIBOURNE CEDEX  
SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE

### Membre professionnel

M. SAPHY Eric

- PROFESSIONNEL GIRONDE  
BORDEAUX

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 13 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

